## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cahors, le 22 mars 2021

Monsieur Mostafa Fourar Recteur d'académie 75, rue Saint Roch CS 87703 31077 Toulouse cedex 4

ANGÈLE PRÉVILLE

OBIET: Situation de l'enseignement de l'occitan

SÉNATRICE DU LOT

Monsieur le Recteur,

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE Je me fais le relais des inquiétudes d'associations locales œuvrant pour la promotion et le développement de la langue et de la culture occitanes. En effet, à l'heure des répartitions horaires dans les établissements scolaires, il semblerait que les moyens pour l'enseignement de l'occitan soient fortement réduits pour la rentrée scolaire à venir.

Or, plus que jamais, nous avons besoin de préserver et de valoriser cette culture occitane qui est la nôtre. Il me semble ainsi important de protéger cet enseignement comme acté par la convention pour le développement et la structuration de l'enseignement contribuant à la transmission de l'occitan : « la langue occitane constitue un bien commun qu'il convient de sauvegarder, promouvoir et transmettre dans un esprit de valorisation de la pluralité linguistique et culturelle, de continuité intergénérationnelle et d'exercice de la citoyenneté ».

Aussi, Monsieur le Recteur, je vous remercie de bien vouloir envisager cette question avec une attention toute particulière en maintenant les moyens spécifiques nécessaires à l'enseignement de l'occitan pour la prochaine rentrée scolaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Angèle Préville

PERMANENCE PARLEMENTAIRE – SUR RENDEZ-VOUS 91, BOULEVARD GAMBETTA – 46000 CAHORS 05 65 35 73 54 – senatricepreville@gmail.com